

Le 20 septembre 2023, le Centre Communal d'Action Sociale de la commune de THYEZ, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Fabrice GYSELINCK, Président.

Nombre de membres en exercice : 17 (1 remplacement en cours)

Étaient présents : Fabrice GYSELINCK, Mariane PERY, Delphine LIUZZO, Didier HUOT, Corinne VALETTE, Nathalie COUDURIER, Joséphine MORI, Nadège RICCI, Jean-Jacques GAYET, Éric WATTIER, Patricia PASQUIER.

Étaient excusés : Laetitia BETEMPS (pouvoir donné à Mariane PERY), Kaouther HEMISSI (pouvoir donné à Corinne VALETTE), Maurice ROBERT (pouvoir donné à Didier HUOT), Sylvie LAVANCHY (pouvoir donné à Nadège RICCI), Elisabeth AMBLARD Gina COCHET (pouvoir donné à Joséphine MORI).

Technicien présent : Clémence CAILLEUX.

ORDRE DU JOUR

- 1-Désignation d'un secrétaire de séance.
- 2- Validation du procès-verbal de la séance du 05 juin 2023.
- 3- Rapport des décisions prises en application des articles R. 123-21 et R.123-22 du code de l'action sociale et des familles.
- 4- Décision modificative du budget – dépenses d'investissement.

1. DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SEANCE

M. Éric WATTIER est désigné secrétaire de séance.

2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 05 JUIN 2023

M. GYSELINCK demande aux membres s'ils ont pu prendre connaissance du procès-verbal du dernier conseil d'administration, envoyé par mail le 13/09/2023, et s'ils souhaitent revenir sur certains points.

Le procès-verbal de la séance du 05 juin 2023 est validé à l'unanimité (16 voix).

3. COMPTE RENDU DES DÉCISIONS PRISES EN APPLICATION DES ARTICLES R.123-21 ET R.123-22 DU CODE DE L'ACTION SOCIALE ET DES FAMILLES.

Mme PERY présente les décisions prises, conformément à la délégation de pouvoir du conseil d'administration suite à la délibération du CA du CCAS n°06.20 du 21 septembre 2020 :

DEC2023 08 du 12 juin 2023 : Attribution d'une aide exceptionnelle par le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) à Monsieur R.D.

Mme PERY explique que, cette aide correspond à l'achat d'une carte de téléphone prépayée d'un montant de 12,50€. Il s'agit d'un homme sans domicile fixe, sans aucune ressource. Il a été reçu par le CCAS à plusieurs reprises et des démarches ont été faites auprès de différents interlocuteurs pour stabiliser sa situation.

M. GYSELINCK souhaite souligner les efforts et le travail du CCAS dans l'accompagnement des usagers.

M. GYSELINCK indique que, durant l'été 2022 une personne sans domicile avait été repérée par la Police Municipale dans l'ancien hôtel du Lac Bleu à Theyez. Cette personne a été logée dans le studio d'urgence de la Commune jusqu'en juillet 2023.

M. GYSELINCK explique que, suite à l'accompagnement apporté par le CCAS durant cette période, cette personne a pu quitter le studio et être logée par Habitat et Humanisme sur Theyez.

Mme MORI souhaite savoir si cette personne est jeune.

Mme PERY indique qu'il a 45 ans.

M. HUOT s'interroge sur la situation professionnelle de cet usager.

Mme PERY explique qu'il s'agit d'une personne ayant de gros problèmes de santé et en marge de la société depuis très longtemps.

M. GYSELINCK espère que l'utilisateur ayant bénéficié de l'aide exceptionnelle présentée précédemment, verra lui aussi sa situation s'améliorer.

DEC2023 09 du 13 juin 2023 : Signature d'un contrat de prestation de service pour les besoins de la Sortie des Aînés du 14 juin 2023, organisée par le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS).

Mme PERY indique que, cela correspond à la sortie des aînés 2023, pour un montant total de 19 140€.

Mme PERY rappelle le nombre de participants, soit 164 aînés et 10 accompagnants.

Mme MORI et Mme VALETTE indiquent avoir eu de nombreux retours positifs, notamment sur le fait de ne pas avoir à beaucoup marcher.

DEC2023 10 du 20 juin 2023 : Attribution d'une aide exceptionnelle par le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) à Madame C.L.

Mme PERY explique que cette aide correspond au financement du reste à charge après déduction des bons CAF d'une facture pour l'accueil de loisirs, soit 24,50€. Cette aide financière a été demandée par l'assistante sociale, destinée à une femme seule avec un enfant à charge, elle était en CDI.

Suite à une erreur dans le formulaire de demande de renouvellement de son titre de séjour, celui-ci a été supprimé. Un recours a été déposé, Mme est donc protégée le temps de cette action en justice, cependant son salaire et ses prestations CAF sont supprimées en l'absence de titre de séjour.

Le département ne peut lui attribuer d'aide financière pour ces mêmes raisons.

DÉLIBÉRATION

4. DÉCISION MODIFICATIVE DU BUDGET – DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Il est rappelé que du matériel informatique avait été prévu au budget en dépenses d'investissement.

Un ordinateur portable a été acheté pour le CCAS. L'achat d'une licence doit également être prévu.

Celle-ci aurait dû être budgétisée au chapitre 20, compte 2051

Compte	Objet de la dépense	DM	BP 2023	BP TOTAL 2023
20	Subvention d'équipement	500.00	0.00	500.00
2051	Concessions brevet licences	500.00	0.00	500.00
21	Immobilisations corporelles	-500.00	3 457.54	2 957.54
2182	Matériel de transport	0.00	0.00	0.00
2183	Matériel informatique	200.00	1 600.00	1 800.00
2184	Mobilier	-700.00	1 857.54	1 157.54
TOTAL DES OPERATIONS REELLES		0.00	3 457.54	3 457.54
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		0.00	3 457.54	3 457.54

M. GYSELINCK ainsi que les membres du Conseil d'Administration du CCAS, s'étonnent de devoir se réunir pour ce motif.

M. GYSELINCK rappelle que les agents sont censés avoir les compétences nécessaires pour ne pas effectuer ce type d'erreur.

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité (16 voix), décide :

⇒ de valider la décision modificative telle que présentée ci-dessus.

Questions diverses

✚ Installation de Patricia PASQUIER

Mme PERY souhaite la bienvenue à Mme Patricia PASQUIER qui remplacera M. Yan ZEMA suite à sa démission du Conseil d'Administration du CCAS.

✚ Retour Sortie des aînés 2023

Mme PERY remercie tous les bénévoles présents pour cette journée et pour le verre de l'amitié proposé le soir.

✚ Remerciements Jean-Jacques GAYET bénévolat Club de la Crête

Mme PERY rappelle que M. Jean-Jacques GAYET amène, et ramène, chaque jeudi après-midi un groupe d'aînés au club du château de la Crête, avec le minibus prêté par la Commune.

M. GYSELINCK souhaite connaître le nombre d'aînés bénéficiant de ce service.

M. GAYET indique qu'il y a en moyenne 5 personnes. Il est parfois difficile pour les personnes âgées de monter dans le minibus, par conséquent, M. GAYET met à disposition un escalier de marche.

M. GYSELINCK demande à M. GAYET le temps nécessaire pour ce service.

M. GAYET répond qu'il faut compter environ 1h30.

M. GYSELINCK s'interroge sur la possibilité de mettre à disposition un véhicule de la Commune au lieu du minibus afin de pouvoir proposer ce service au plus grand nombre. Il rappelle que lors des vacances scolaires, le minibus n'est pas disponible.

M. GAYET souhaite savoir si le CCAS peut amener les personnes âgées à des rendez-vous médicaux par exemple.

Mme PERY répond que non, cela est le rôle des aides à domicile.

M. GYSELINCK indique que, toutes les personnes âgées n'ont pas d'aides à domicile.

Mme PERY explique que toutes les personnes âgées peuvent en bénéficier, si besoin est. Celles-ci ont la possibilité de se renseigner auprès du CCAS pour connaître les démarches à effectuer.

✚ Retour sur le plan canicule

Mme PERY rappelle le rôle du CCAS durant le plan canicule et précise que, au total 101 personnes ont été contactées. 09 personnes ont demandé à avoir des visites à domicile. De l'eau et des brumisateurs ont été apportés.

Mme PERY remercie les bénévoles pour leur temps et précise que les personnes étant intervenues étaient Mme COCHET, M. MOUILLE, Mme LIUZZO, Mme CAILLEUX et elle-même.

Mme LIUZZO ajoute que les personnes âgées étaient très contentes d'être appelées et qu'elles se sentaient ainsi moins isolées.

✚ Semaine bleue 2023

Mme PERY présente le programme, les flyers sont distribués en même temps que le magazine municipal, la distribution ayant commencé ce lundi 18/09.

Mme PERY explique qu'à l'ouverture du Thé dansant, un chèque de 3 000€, correspondant aux bénéfices de la journée Octobre rose 2022 (3000€), sera remis au Comité Féminin du Dépistage du Cancer du Sein des 2 Savoie.

Mme PERY indique que tous les bénéfices de cette journée du 1^{er} octobre 2023 seront versés à ce même Comité, y compris ceux de la buvette qui sera tenue par l'Amicale du Personnel Communal de Theyez.

Mme PERY propose que les bénévoles du Thé dansant portent les t-shirts Octobre rose achetés l'année passée.

M. WATTIER demande si les membres du Conseil d'Administration du CCAS peuvent participer aux différents ateliers.

Mme PERY répond par l'affirmative et précise que les personnes doivent simplement prévenir Mme CAILLEUX.

M. GAYET souhaite savoir s'il y aura besoin de bénévoles pour l'atelier intergénérationnel du mercredi 04 octobre.

Mme PERY indique que oui et que les questions pratiques seront communiquées ultérieurement.

Mme PERY présente les besoins pour l'organisation du Thé dansant :

Besoins	NOM/PRENOM
Mise en place salle le 29/09 rdv 14h	Eric Wattier, Joséphine MORI, Gina COCHET, Jean-Jacques GAYET
Billetterie entrée : 2 personnes	Clémence CAILLEUX (manipulation de l'argent)
	ERIC WATTIER
Vestiaires AU CAS OU : 2 personnes	A voir s'il pleut vestiaire avec tickets, sinon pas de vestiaire
Accueil salle : 2 personnes récupération des tickets	Mariane Pery, Delphine LIUZZO, Corinne VALETTE
BUVETTE + GÂTEAUX	AMICALE

Mme PERY précise que, concernant la décoration des tables du Thé dansant il n'y aura pas de dépense et qu'il faudra utiliser les centres de table restants. Les boissons seront commandées par l'OMA, comme l'année précédente.

Mme RICCI demande s'il est possible de réserver une table pour 20 personnes au nom de JOSETTE.

Mme CAILLEUX note cette information.

Mme PERY rappelle que ce sujet avait déjà été abordé les années précédentes et que le prix est plus élevé.

Mme PERY demande aux membres du Conseil d'Administration de distribuer des affiches pour la Semaine Bleue ainsi que pour le Thé dansant, dans les commerces.

La séance est levée à 19h10.

Le secrétaire de séance,



Éric WATTIER

Le Président,



Fabrice GYSELINCK

M. WATTIER demande s'il y aura un service en salle.

Mme PERY répond par la négative, le service sera au bar.

Mme PERY rappelle que l'entrée du Thé dansant est de 10€ et qu'il n'y aura pas de boissons offertes.

M. GAYET et Mme COUDURIER indiquent qu'ils seront absents ce jour-là.

Mme PASQUIER précise qu'elle ne sera pas disponible non plus cette journée, mais qu'elle amènera un gâteau.

✦ Colis des aînés 2023

Mme PERY rappelle que, comme chaque année, 3 devis ont été demandés à Intermarché Thyez, Carrefour Cluses et Super U Marignier. Après explications des besoins par téléphone ou mail à Carrefour et Intermarché, nous n'avons pas eu de retour de leur part.

Mme PERY présente les colis qui seront distribués cette année et rappelle qu'un rendez-vous avait été proposé le 28/06 avec M. GONNACHON, directeur de SUPER U MARIGNIER, pour le choix des produits.

Étaient présentes : Mme PERY, Mme COCHET et Mme CAILLEUX.

Mme PERY explique que, les chocolats seront intégrés dans le colis et que, par conséquent, il n'y aura pas de boîtes supplémentaires.

Mme PERY rappelle que, durant les deux 1ers week-ends du mois de décembre certains ne seront pas disponibles car déjà bénévoles pour le Téléthon et le Marché de Noël. Ainsi la distribution débutera le samedi 16/12, cependant il sera possible pour ceux qui le souhaitent de commencer dès le lundi 11/12.

Mme PERY indique que les colis seront livrés le 29 novembre, dans le garage attendant au T4 du Gymnase de l'école des Charmilles. Il y aura, comme l'année passée, le choix entre une bouteille de vin rouge ou de jus de pomme.

M. HUOT demande le montant par boîte.

Mme PERY répond qu'il est de 29.5€/boîte.

M. HUOT s'étonne de ce prix élevé par rapport à la prestation proposée.

Mme VALETTE demande si le prix ne serait pas moins élevé en remplaçant les cartons par des sacs.